



FEDE FLASH

N° 160
AVRIL 2021

CONGRES ANNUEL 2021 à Strasbourg

Le Conseil d'Administration du 20 mars 2021 a pris en compte les nouvelles contraintes liées à la situation sanitaire et a décidé d'annuler notre rassemblement physique lors du congrès 2021 à Strasbourg, en raison d'une part des difficultés probables de réservations hôtelières, des conditions de restauration et de déplacements, et d'autre part de l'incertitude sur la levée des gestes barrières.

En terme d'alternatives, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'organiser la Conférence des Présidents en octobre prochain, en présentiel à Paris, avec la tenue de la table ronde prévue initialement en congrès sur le thème : « Protection de l'enfant et handicap ».
- D'organiser un vote par correspondance des différents rapports relatifs à l'exercice 2020, dans le respect des délais légaux,
- D'organiser le congrès 2022 à Strasbourg, le 5 Mars 2022. L'annulation de ce congrès n'entraînant aucun frais de dédit et la subvention du Conseil départemental du Bas-Rhin, devenu « Collectivité Européenne d'Alsace » est provisionnée sur le congrès 2022.

VOTE des rapports par correspondance

Le Conseil d'Administration a fixé le cadre de cette situation exceptionnelle.

Les rapports d'activité, financier et d'orientation seront envoyés **le 24 Mai 2021**, à toutes les associations à jour de cotisation 2020, après leur validation par le CA (en visioconférence) du 19 Mai.

Il n'y a pas cette année d'élections au Conseil d'Administration, ainsi les cooptations seront reconduites d'une année, pour être validées lors de la prochaine AG.

Le matériel électoral sera adressé avec les rapports.

Les associations devront faire retour de leur bulletin de vote et de leurs remarques éventuelles pour le **12 Juin 2021**, délai de la poste faisant foi.

Le dépouillement aura lieu le **samedi 19 juin 2021**, en présence d'un président d'association, non membre du CA fédéral et de la réviseure aux comptes de la Fédération. Le procès-verbal du dépouillement sera communiqué sans délais aux associations adhérentes.

CONFERENCE DES PRESIDENTS

Cette manifestation s'est déroulée le 6 Mars 2021 en visioconférence et a réuni 41 personnes dont 30 présidents d'association, qui nous avaient communiqué leur mail pour obtenir le lien de connexion, 6 administrateurs et 5 personnes invitées.

Nous avons souligné une belle participation, y compris de présidents qui ne se déplacent ordinairement pas à Paris, et avons apprécié les échanges de bonne qualité qui se sont déroulés, avec l'intervention de 25 présidents.

Le format de 3 heures a permis d'aborder tous les sujets d'actualité, notamment les questions relatives à la gouvernance de la protection de l'enfance, la loi Limon dans sa tonalité générale et dans son projet de modification imminente de l'article L. 224-11, ainsi que le projet de loi 4D, qui prévoit le transfert de la tutelle des pupilles de l'Etat aux départements.

TUTELLE des PUPILLES DE L'ETAT

Le projet de transfert de la tutelle des pupilles de l'Etat aux départements a fait l'objet d'un échange en visioconférence avec les président.e.s des associations nationales : EFA, UNAF, UFNAFAAM et FNADEPAPE, qui se sont mis d'accord pour adresser un courrier commun, co-signé par leur président respectif, à la Ministre de la Cohésion des Territoires, afin de demander une audition pour présenter les arguments de désaccord sur ce projet de loi.

Saluons cette démarche collective des associations qui siègent dans les conseils de famille.

Nous vous avons fait parvenir par le dernier Fédé-flash, la Newsletter et le site internet, le communiqué transmis au Premier Ministre, à la Ministre Mme GOURAULT, au Secrétaire d'Etat et au Défenseur des enfants.

Il semblerait que ce projet de loi ne fasse pas l'unanimité auprès de l'ensemble des membres du gouvernement et si le Secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux familles nous a exprimé, par la voix téléphonique de son conseiller technique, sa réserve sur ce texte, cela ne dit rien de la réelle intentionnalité .

Intérêt « Supérieur » de l'Enfant

Lors de l'examen de la Loi Limon par le Parlement, la notion « d'intérêt supérieur de l'enfant » a été supprimée pour être remplacée par « l'intérêt de l'enfant ».

Cette suppression de terme « supérieur » est en contradiction totale avec les principes posés par la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant) et la Conférence de Consensus sur les besoins fondamentaux des enfants accueillis en protection de l'enfance.

En matière d'adoption, le principe, pourtant rappelé par le Secrétaire d'Etat, qui vise à ce que « l'adoption consiste à choisir une famille pour un enfant » et non l'inverse, ne risque t'il pas un recul historique ?

Comment un gouvernement et une majorité parlementaire peuvent-ils prendre une telle position, après avoir célébrés en 2019 le 30ème anniversaire de la convention Internationale des Droits de l'Enfant ?

Un constat des plus désolant, qui n'offre pas de constance dans les prises de positions.

**ARTICLE L 224-11
du CASF**

Concernant la modification de l'article L. 224-11, la Conférence des Présidents a décidé de défendre la rédaction votée par nos instances en Octobre 2019 et de rédiger une motion intitulée :

**« Article 224-11 du CASF : les ADEPAPE défendent leur identité
Et leur place d'acteur en protection de l'enfance »**

Cette motion sera publiée par la Newsletter et envoyée par mail aux présidents, pour relais auprès des élus, ainsi que sur le site internet.

**Renouvellement
de la CONFORMITE**

Comme annoncé en Conférence des Présidents, nous procédons au renouvellement des conformités de nos associations.

Vous trouverez joint le courrier pour actualiser votre dossier fédéral.

**CONGES de
REPRESENTATION**

Le congé de représentation devient aujourd'hui un sujet qui mérite toute notre attention en regard de l'augmentation des différents niveaux de représentations dans lesquels nos Associations sont invitées à siéger : Conseil de Famille, Commission d'agrément à l'adoption, CESSEC, entretien de fin de minorité à 17 ans, ODPE et autres instances de concertation...

L'idée est de lancer une consultation auprès de vous pour évaluer, à partir de votre expérience, le volume nécessaire pour assumer ces différentes représentations des usagers, en lien avec vos besoins, et qui prennent en compte également les niveaux de représentation que vous ne pouvez assumer en raison des contraintes professionnelles qui rendent incompatible le mandat de bénévole et celui de salarié.

En fonction des indications qui seront fournies, nous pourrons monter un dossier pour une modification réglementaire ou législative, afin d'obtenir de « vrais » droits de représentations.

**PODCAST et
SITE INTERNET**

Tony QUILLARDET, adhérent de l'ADEPAPE de la Côte d'Or, a présenté en Conférence des Présidents son projet intitulé « Parlons d'eux ». Il s'agit d'un Podcast qui sera rendu visible sur le site de la Fédération.

Son initiative est soutenue par son association et par la Fédération Nationale qui a pris en compte les frais d'hébergement et d'aménagement du site.

Je ne doute pas que vous saurez réserver à Tony le meilleur accueil .

Par ailleurs, quelques mises à jour ont été nécessaires sur le site fédéral et nous en avons profité pour créer une rubrique réservée aux présidents des ADEPAPE, dont l'accès sera communiqué rapidement par les e-mail des présidents.

**« Léa devient
Pupille de l'Etat »**

Cette plaquette créée par E.F.A. est destinée aux enfants pupilles de l'Etat pour les informer de la démarche d'adoption. Ce livret est réalisé avec des illustrations, sous forme d'une bande dessinée, ce qui a le mérite de rendre moins austère la question de l'adoption, vue de la place de l'enfant.

EFA a sollicité la FNADEPAPE et l'UNAF pour une relecture et leur accord pour intégrer nos logos respectifs sur la plaquette, tout comme cela a été fait pour la précédente plaquette concernant les conditions pour siéger dans un conseil de famille.

Ce livret est en cours de déploiement, mais vous pouvez le trouver sur le site d'EFA.

**CALENDRIER
DE TRAVAIL**

Compte tenu de la situation sanitaire, nous maintenons l'organisation de nos instances en visioconférence et programmons quelques réunions en présentiel à partir d'octobre :

Conseil d'Administration : Samedi 20 Mars 2021—9 h 00 à 12 h 30
Mercredi 19 Mai 2021—19 h 00 à 21 h 00
Samedi 26 Juin 2021—9 h 00 à 12 h 30
Vendredi 8 et dimanche 9 octobre 2021
Vendredi 21 et samedi 22 Janvier 2022
Vendredi 18 et samedi 19 mars 2022

Commission Etudes et Perspectives :
Samedi 24 Avril 2021—9 h 00 à 12 h 30
Samedi 27 Novembre 2021 —9 h 00 à 12 h 30

Commission Vie du Réseau : Samedi 11 septembre 2021—9 h 00 à 12 h 30

Groupe de jeunes volontaires : A leur initiative en fonction de leur plan de travail

Conférence des Présidents : Samedi 9 Octobre 2021

Assemblée Générale à Strasbourg : Samedi 5 Mars et dimanche 6 Mars 2022

VIE DU RESEAU

L'ADEPAPE de Meuse nous a informé du décès de Walter BEAUSSERT en mars dernier. Il a été président de l'ADEPAPE et s'est surtout fait connaître par sa recherche des origines qui l'a amené à nous faire découvrir la sinistre réalité des « Lebens Born », maternités nazies, visant à préserver la race aryenne, dans laquelle il était né. Par le biais de la presse, de la télévision, de visites dans les écoles, il a fait connaître cette réalité qui a consumé toute son existence.

Tout notre respect pour son travail et sa mémoire. Nous avons présenté nos condoléances à ses enfants.

L'ADEPAPE du Vaucluse nous a appris le décès de Nathalie, la fille aînée de notre ami André SCALFI qui a été leur président et un administrateur fédéral, particulièrement fédérateur.

Nos condoléances ont été exprimées en votre nom à Marie et André et leurs enfants.